

Luxeuil-les-Bains, le 22 mai 2018



## A l'attention des conseillers communautaires titulaires et suppléants

Affaire suivie par : Marielle DUVAL  
Tél. : 03.84.40.63.05 / Fax : 03.84.93.84.15  
marielle.duval@paysdeluxeuil.fr

<b>CONVOCATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
--------------------------------------------------------

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'un conseil communautaire aura lieu

**Lundi 28 mai 2018 à 19 h 00**

**Salle polyvalente 70300 Saint-Sauveur**

### ORDRE DU JOUR

	Rapport n°	Objet
1	2018-062	Désignation du secrétaire de séance
2	2018-063	Approbation du compte rendu du conseil du 05.03 et 04.04.2018
3	2018-064	Relevé des décisions du Président
4	2018-065	Ressources Humaines – Elections professionnelles CT
5	2018-066	Ressources Humaines – Règlement de formation
6	2018-067	Ressources Humaines – Prise en charge incidents de paiement
9	2018-068	RGPD – Délégué – Mutualisation avec le CDG
10	2018-069	Ressources Humaines – Création du 2 <sup>ème</sup> poste budget ordures ménagères ambassadeur de tri
11	2018-070	Ressources Humaines - Création de postes saisonniers de l'année (piscine, OM, crèches) et accroissements temporaires
12	2018-071	Pôle Jeunesse - Demande de subvention DETR
13	2018-072	Aides à l'immobilier d'entreprises : règlement d'intervention

14	2018-073	Aides aux entreprises : partenariat avec la Région
15	2018-074	Aides aux entreprises : partenariat avec le Département
16	2018-075	DM n°1 - Budget annexe Gemapi
17	2018-076	DM n°1 - Budget annexe Assainissement (emprunt)
18	2018-077	Convention avec Ingénierie travaux de voirie
19	2018-078	ZAC du Bouquet - Aménagement travaux

Comptant vivement sur votre présence et en vous remerciant en cas d'empêchement de bien vouloir prévenir Mme DUVAL, et votre suppléant, hormis pour les communes de Froideconche, Luxeuil-les-Bains, Raddon et Chapendu et Saint-Sauveur.

En effet (article 16 règlement de l'assemblée) : « *un conseiller de communauté titulaire empêché d'assister à une séance est remplacé, avec voix délibérative, par le délégué suppléant de sa commune.* »

*Au cas où le délégué suppléant est empêché, ou dans les communes ne disposant pas de suppléant, le conseiller communautaire peut donner à un collègue titulaire de son choix, membre du conseil, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller communautaire titulaire ne peut être porteur que d'un seul mandat.*

*Les pouvoirs dûment remplis et signés doivent être adressés au Président avant la séance ou déposés sur le bureau du Président au début de la réunion ou lors du départ des conseillers. »*

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

**Le Président**



**Didier HUA**